

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité – Justice



Ministère de l’Energie et du Pétrole (MEP)

Projet de renforcement des capacités nationales de gestion de
transport d’électricité et de gaz- Phase 1 (P516520)

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Version Initiale

Septembre 2026

Table des matières

Introduction et Contexte	3
2. Présentation du projet.....	4
2.1. Objectif du projet	4

2.2. Composantes du projet	4
3. Objectif du PMPP	5
4. Analyse et Identification des Parties Prenantes	5
4.1 Méthodologie	5
4.2 Parties touchées.....	6
4.3 Autres parties concernées	6
4.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	7
5. Programme de mobilisation des parties prenantes	7
5.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	7
5.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes.....	8
5.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.....	10
6. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes	10
7.Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	10
7.1Les principes fondamentaux	11
8. Suivi et Évaluation.....	12

Liste des acronymes

ARE : Autorité de Régulation

E&S : Environnemental(e) et Social(e)

FEED : Front-End Engineering Design (Ingénierie d'avant-projet détaillé)

GTA : Grand Tortue Ahmeyim

IDA : Association Internationale de Développement

IFC : Société Financière Internationale

MEP : Ministère de l'Energie et du Pétrole

MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes

MIGA : Agence Multilatérale de Garantie des Investissements

MPA : Approche Programmatique à Phases Multiples

NES : Normes Environnementales et Sociales

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PEES : Plan d'Engagement Environnemental et Social

PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

PPP : Partenariat Public-Privé

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

SMH : Société Mauritanienne des Hydrocarbures

UGP : Unité de Gestion du Projet

Introduction et Contexte

La République Islamique de la Mauritanie dispose, grâce à l'exploitation prochaine du gisement gazier offshore Grand Tortue Ahmeyim (GTA), d'une opportunité historique pour transformer son économie et son paysage énergétique. Actuellement, le secteur énergétique national reste

confronté à une forte dépendance aux hydrocarbures importés et coûteux, ainsi qu'à des défis majeurs liés aux infrastructures de transport et de distribution. C'est dans ce contexte stratégique que s'inscrit la Phase 1 du **Projet de renforcement des capacités nationales de gestion de transport d'électricité et de gaz - Phase 1 (P516520)**.

Le projet vise spécifiquement à accompagner le Ministère de l'Énergie et du Pétrole (MEP) et les structures sous sa tutelle (telles que la SMH) dans la mise en place d'un cadre institutionnel, légal et réglementaire robuste. Il s'agit notamment de préparer les études techniques, environnementales et sociales nécessaires au développement des futures infrastructures gazières stratégiques (comme le gazoduc terrestre GTA-Ndiago et les modèles PPP de distribution de gaz) afin de garantir une transition gaz-électricité sécurisée, durable et bénéfique pour le développement du pays.

2. Présentation du projet

2.1. Objectif du projet

L'objectif de développement du projet (PDO) de la Phase 1 est de : Renforcer la capacité institutionnelle du Sénégal et de la Mauritanie à gérer leurs ressources gazières et à préparer des investissements dans la transformation du gaz en électricité

2.2. Composantes du projet

Le projet est structuré en quatre composantes principales :

- **Composante 1** - Gouvernance, réglementation et développement du marché : Soutient le développement de l'architecture juridique et de marché pour une gouvernance efficace du secteur gazier. En Mauritanie, cela inclut le renforcement institutionnel de la distribution de gaz (SMH), les modèles économiques PPP, le gazoduc GTA-Ndiago et la mise à jour du plan directeur du gaz.
- **Composante 2** - Opérations techniques, infrastructures et électricité : Renforce la capacité technique pour superviser les opérations et préparer les réseaux électriques. En Mauritanie, cela couvre l'appui O&M des réservoirs pour la SMH, et la modernisation du réseau de transport et du dispatching de SOMELEC (non couvert par ce PMPP de l'UGP MEP).
- **Composante 3** - Environnement, social, sécurité et capital humain : Assure la gestion responsable de la transition gaz-électricité et développe le capital humain.

Composante 4 - Préparation de la Phase 2 : Finance les études (FEED, EIES) et les travaux de conseil nécessaires pour rendre bancables les investissements de la Phase 2.

Le PMPP encadrera la mobilisation des acteurs autour des sous-composantes spécifiques suivantes mises en œuvre en Mauritanie :

- **Sous-composante 1.3 – Renforcement institutionnel de la distribution de gaz** : Appui à la SMH pour l'élaboration de modèles commerciaux PPP pour la distribution de gaz, gestion du gazoduc GTA-Ndiago, et mise à jour du Plan directeur national du gaz.
- **Sous-composante 1.4 – Planification et études du marché du gaz** : Évaluation de la demande intérieure de gaz et identification des opportunités d'investissement prioritaires.

- **Sous-composante 1.6 – Gestion du programme et coordination** : Gestion fiduciaire et alignement réglementaire régional.
- **Sous-composante 2.3 – Appui technique à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures gazières** : Appui à la SMH pour la gestion du réservoir (modèles statiques et dynamiques) afin d'optimiser les stratégies de production.
- **Sous-composante 2.4 – Réseau de transport d'électricité et dispatching** : Renforcement de la SOMELEC incluant l'élaboration de codes de réseau modernes, l'acquisition d'équipements de sécurité, la mise en place d'un groupe de travail sur les drones pour l'inspection des lignes, et des études sur la participation du secteur privé.
- **Sous-composante 3.3 – Formation technique et spécialisée** : Programme de formation technique et professionnelle à l'intention des Mauritaniens dans les domaines techniques identifiés.
- **Sous-composante 4.1 – Ingénierie et faisabilité technique** : Études de pré-FEED et FEED pour les infrastructures gazières intermédiaires et aval (pipelines et installations de traitement associés au système GTA-Ndiago).
- **Sous-composante 4.3 – Structuration des PPP et mobilisation des investissements** : Études de structuration des PPP pour l'infrastructure des gazoducs et préparation des garanties de la MIGA.

3. Objectif du PMPP

L'objectif global de ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est de favoriser le développement de relations constructives et transparentes entre les Unités de Gestion du Projet (UGP-MEP et UGP-SOMELEC) et les différents acteurs institutionnels, la société civile et les opérateurs privés concernés par les activités de préparation du projet.

Le PMPP vise spécifiquement à :

- Assurer une consultation adéquate des parties prenantes lors de la conception des réformes institutionnelles et politiques (nouvelles lois, réglementations).
- Informer sur les études préparatoires en amont (risques climatiques, transition juste, analyse coûts-avantages).
- Consulter sur la préparation des instruments environnementaux et sociaux, les évaluations de gestion financière et les passations de marchés.
- Mettre en place un mécanisme de retour d'information pour prendre en compte les préoccupations liées aux futures phases d'investissement (notamment les infrastructures relevant de la compétence du MEP telles que le développement de la distribution de gaz et le projet de gazoduc GTA-Ndiago).

4. Analyse et Identification des Parties Prenantes

4.1 Méthodologie

L'identification des parties prenantes repose sur l'analyse des axes du projet, des institutions bénéficiaires, des zones potentiellement concernées par les activités de suivi environnemental et de concertation, ainsi que des groupes susceptibles d'être affectés directement ou

indirectement par les décisions, études, instruments, formations, équipements ou réformes appuyés par le projet.

4.2 Parties touchées

Les parties touchées comprennent les communautés locales, les membres des dites communautés et d'autres parties qui pourraient subir les effets directs du projet. Plus précisément, cette catégorie renferme les individus et groupes suivants :

- Les communautés locales situées à proximité des infrastructures gazières et électriques envisagées (notamment le long du tracé du gazoduc GTA-Ndiago) ;
- Les pêcheurs artisanaux, mareyeurs et autres acteurs dépendant des ressources halieutiques ;
- Les propriétaires et usagers des terres potentiellement traversées par les infrastructures ;
- Les éleveurs, pasteurs et autres groupes dont les moyens de subsistance pourraient être affectés par les futures emprises ;
- Les collectivités territoriales concernées par les zones d'implantation futures ;
- Les agents des administrations et entités bénéficiaires du projet (personnel du MEP, de la SOMELEC, de la SMH, etc.).

4.3 Autres parties concernées

Les parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet, notamment :

- Institutions Gouvernementales : Ministère de l'Énergie et du Pétrole (MEP), Ministère de l'Économie, Ministère des Finances, Ministère de l'Environnement (Direction en charge des Évaluations E&S et du suivi externe), SMH (Société Mauritanienne des Hydrocarbures) et ARE. (Niveau d'influence : Très Élevé - Bénéficiaires directs et décideurs sur les cadres légaux et la structuration des projets).
- Autorités Administratives et Locales : Walis, Hakems, Maires, et conseils régionaux/municipaux des zones concernées par les futures infrastructures (ex: tracé du gazoduc GTA-Ndiago). (Niveau d'influence : Élevé - Facilitateurs locaux essentiels pour l'accès au terrain, la mobilisation communautaire, la gestion foncière et la cohésion sociale).
- Opérateurs et Secteur Privé : Partenaires du gisement GTA (BP, Kosmos Energy, SMH), entreprises intéressées par les infrastructures gazières, consultants spécialisés, acteurs des PPP et investisseurs nationaux et internationaux. (Niveau d'influence : Élevé - Concernés par les réformes réglementaires, les analyses de marché, le financement et les opportunités de passation des marchés).
- Milieu Académique et Institutions de Formation : Universités, écoles d'ingénieurs, instituts de recherche, et centres de formation technique et professionnelle. (Niveau d'influence : Moyen à Élevé - Bénéficiaires directs des programmes de renforcement du capital humain et pourvoyeurs de la future main-d'œuvre qualifiée).
- Société Civile et ONGs : ONG environnementales, associations de protection des droits des travailleurs, acteurs de la transition juste, organisations de jeunes et de femmes. (Niveau d'influence : Moyen à Élevé - Intéressés par les évaluations des risques climatiques, les instruments E&S et la gouvernance des ressources).

- Médias : Presse écrite, télévision, radio, presse en ligne et journalistes spécialisés en économie/énergie. (Niveau d'influence : Moyen - Vecteurs indispensables pour l'information du grand public, la transparence et la diffusion des objectifs et résultats du projet).
- Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : Banque mondiale (IDA, IFC, MIGA), ainsi que les autres partenaires techniques et financiers bilatéraux ou multilatéraux concernés par le secteur énergétique. (Niveau d'influence : Très Élevé - Bailleurs de fonds, garants des normes NES, et co-financeurs potentiels pour les phases d'investissement ultérieures).

4.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérablesⁱ

Les groupes défavorisés ou vulnérables identifiés sont :

Catégories	Liens avec le projet
Femmes actives dans la transformation et la commercialisation des produits halieutiques	Accès limité aux réunions, faible représentation dans certains cadres communautaires. Forte sensibilité aux risques environnementaux aux impacts perçus sur les moyens de subsistance.
Personnes vivant avec un handicap	Difficulté d'accès aux lieux de consultation ou support d'information non adapté
Personnes âgées et/ou faiblement alphabétisées	Difficulté à comprendre les documents techniques, besoin d'informations orales en langues nationales ou visuelles
Personnes exposées aux harcèlements sexuels	Besoin de canaux de plaintes confidentiel accessible et relié aux services compétents.
Jeunes demandeurs d'emploi	Attentes élevées sur les opportunités du secteur et besoins de formation.

5. Programme de mobilisation des parties prenantes

5.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Au stade actuel de la préparation du projet, les consultations formelles sur le terrain n'ont pas encore été menées. Toutefois, conformément aux engagements fermes pris dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), une série de consultations initiales ciblées sera obligatoirement organisée et documentée dans un délai maximum d'un (1) mois suivant la date d'entrée en vigueur du projet.

Le présent PMPP sera alors immédiatement mis à jour et re-publié afin d'y intégrer les dates exactes, les lieux, le nombre de participants (avec listes de présence en Annexe 1), ainsi qu'une synthèse exhaustive des préoccupations soulevées et des réponses apportées par l'équipe du projet

Le tableau ci-dessous présente le programme des consultations prioritaires prévues pour le premier mois de mise en œuvre :

Période prévue	Lieu	Parties prenantes à consulter	Objet de la consultation prévue
----------------	------	-------------------------------	---------------------------------

Dans le mois suivant l'entrée en vigueur	Nouakchott	Consultations institutionnelles : - MEP - Ministère de l'Environnement (Dir. des Évaluations E&S) - SMH - ARE	Présentation des mécanismes de coordination (UGP-MEP et SOMELEC), discussions sur l'intégration des exigences E&S dans les cadres PPP et les TdR des futures études.
Dans le mois suivant l'entrée en vigueur	Communes cibles sur le tracé GTA-Ndiago	Consultations communautaires : - Communautés côtières et pastorales potentiellement affectées par les futurs investissements de la Phase 2.	Information sur la nature préparatoire du projet (Phase 1), recueil des préoccupations foncières, environnementales et socio-économiques locales pour les intégrer dans les TdR des études FEED et EIES.
Dans le mois suivant l'entrée en vigueur	Nouakchott	Société civile : - ONG environnementales - Associations locales	Présentation et discussion autour du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et des instruments E&S (PEES).

5.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du PMPP

Categories de Parties Prenantes	Acteurs Identifiés	Niveau d'Intérêt / Influence
Institutions Gouvernementales	Ministère de l'Énergie et du Pétrole (MEP), Ministère de	Très Élevé - Bénéficiaires directs et décideurs sur les

	l'Économie, Ministère des Finances, Ministère de l'Environnement (Direction en charge des Évaluations E&S et du suivi externe), SMH (Société Mauritanienne des Hydrocarbures), ARE.	cadres légaux et la structuration des projets (ex: gazoduc GTA-Ndiago, PPP de distribution de gaz).
Autorités Administratives et Locales	Walis, Hakems, Maires, et conseils régionaux/municipaux des zones concernées par les futures infrastructures (ex: tracé du gazoduc GTA-Ndiago).	Élevé - Facilitateurs locaux essentiels pour l'accès au terrain, la mobilisation communautaire, la gestion foncière et la cohésion sociale.
Opérateurs et Secteur Privé	Partenaires du gisement GTA (BP, Kosmos Energy, SMH), entreprises intéressées par les infrastructures gazières, consultants spécialisés, acteurs des PPP et investisseurs nationaux et internationaux.	Élevé - Concernés par les réformes réglementaires, les analyses de marché, le financement et les opportunités de passation des marchés.
Milieu Académique et Institutions de Formation	Universités, écoles d'ingénieurs, instituts de recherche, et centres de formation technique et professionnelle du pétrole).	Moyen à Élevé - Bénéficiaires directs des programmes de renforcement du capital humain (Composante 3) et pourvoyeurs de la future main-d'œuvre qualifiée.
Société Civile et ONGs	ONG environnementales, associations de protection des droits des travailleurs, acteurs de la transition juste, organisations de jeunes et de femmes.	Moyen à Élevé - Intéressés par les évaluations des risques climatiques, les instruments E&S et la gouvernance des ressources.
Médias	Presse écrite, télévision, radio, presse en ligne et journalistes spécialisés en économie/énergie.	Moyen - Vecteurs indispensables pour l'information du grand public, la transparence et la diffusion des objectifs et résultats du projet.
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Banque mondiale (IDA, IFC, MIGA), ainsi que les autres partenaires techniques et financiers bilatéraux ou multilatéraux concernés par le secteur énergétique.	Très Élevé - Bailleurs de fonds, garants des normes NES, et co-financeurs potentiels pour les phases d'investissement ultérieures.

5.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les mesures suivantes seront prises pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information. Le projet sollicitera les points de vue des *groupes* vulnérables identifiés suivant les méthodes suivantes :

- Réunions/discussions de groupes thématiques– Consultations locales.
- Planifier les consultations à des horaires compatibles avec les activités économiques et domestiques des femmes et des acteurs de la pêche.
- Consultations séparées pour les femmes, les jeunes ou les groupes ayant une faible prise de parole dans les réunions publiques.
- Accessibilité et diversification des moyens de communication.
- Choisir des lieux accessibles aux personnes vivant avec un handicap et limiter les contraintes de transport pour les populations éloignées.
- Forums de quartiers

6. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

Les UGP-MEP et UGP-SOMELEC seront chargées des activités de mobilisation des parties prenantes relevant de leurs composantes respectives. Elles assureront la mise en œuvre du PMPP, chacune pour les activités dont elle a la responsabilité, en coordination avec les institutions concernées. La responsabilité globale de la mise en œuvre du PMPP incombera aux Coordonnateurs des deux UGP, avec l'appui de leurs spécialistes sociaux respectifs.

Acteur	Responsabilités principales
UGP-MEP (Coordonnateur et Spécialiste Social)	Mise en œuvre, coordination et suivi des activités de mobilisation des parties prenantes pour les composantes liées au gaz et à la gouvernance (1.3, 1.4, 1.6, 2.3, 4.1, 4.3). Enregistrement et traitement des plaintes relatives à ces volets via le MGP.
UGP-SOMELEC (Coordonnateur et Spécialiste Social)	Mise en œuvre, coordination et suivi des consultations spécifiques à la composante 2.4 (réseau de transport d'électricité). Gestion du MGP pour les activités et acteurs du secteur électrique.
Consultants et Bureaux d'études (AT)	Animer les consultations publiques et les groupes de discussion sur le terrain lors de la préparation des études (EIES, FEED) et intégrer les résultats et préoccupations dans les livrables finaux.

7.Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

La mise en œuvre des Projets financés par la Banque mondiale est accompagnée de la conception et de la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des Plaintes (MGP). Il s'agit d'un système qui permet l'enregistrement et la gestion des plaintes des parties prenantes de manière satisfaisante. Ce mécanisme sera conçu dès le début de la préparation du projet et sera maintenu tout au long de la période.

L'un de ses objectifs majeurs est d'éviter les nombreux recours au système judiciaire et de toujours rechercher en priorité une solution à l'amiable, tout en préservant les intérêts des plaignants et du promoteur et limiter ainsi les risques inévitablement liés aux actions judiciaires.

Le MGP constituera ainsi un cadre de dialogue et d'échanges entre le Projet et les parties prenantes, et prendra en compte les violences basées sur le Genre (VBG).

Ce mécanisme doit être simple, efficace, transparent, et compatible avec les droits de l'homme et le contexte du pays. Il doit être basé sur l'engagement et le dialogue permanent entre les parties prenantes du projet.

7.1 Les principes fondamentaux

Pour s'assurer qu'un système de plaintes est efficace, fiable et opérationnel, les principes fondamentaux suivants doivent être respectés : la Participation des parties prenantes doit être en permanence dans les activités du projet (de sa conception à sa mise en œuvre) ; la contextualisation de MGP ; le sentiment de sécurité des plaignants ; la confidentialité, la transparence, l'accessibilité et la célérité dans le traitement des réclamations.

7.2 canaux de remontée de l'information

- Par Téléphone (Ligne dédiée)
- Par courrier écrit au coordinateur sur décharge
- Par courrier électronique à l'adresse mail du Projet
- A travers le site web du MGP
- Par demande d'audience avec le gestionnaire des réclamations

Les principales étapes du système sont : (i) la Réception et l'Enregistrement ; (ii) l'analyse, (iii) le Traitement, et (iv) le Feedback et la clôture

Le tableau ci-après décrit de façon succincte, le mécanisme de gestion des plaintes proposé pour le projet

	Etape	Activité	Acteurs	Délais
1	Réception et Enregistrement	Réceptionner et Enregistrer des plaintes. Un registre (ou un formulaire) des plaintes sera mis à disposition et portant les informations suivantes : - le numéro d'identification de la plainte, - La description de la plainte, - Le nom et prénom et le contact du /de la plaignant (e), - la date de réception de la plainte, - la catégorie de la plainte, - la date prévue pour la résolution et les éventuels commentaires. Une plateforme de gestion des réclamations a été développée dans le cadre du DREAM et pourra être utilisée, après adaptation, pour la gestion des réclamations du du nouveau projet.	Unité de Gestion du projet (UGP-MEP)	Au cours de préparation du projet
2	Accusé de reception	Accuser la réception des plaintes et donner portant les informations permettant à tout moment de connaître l'état de traitement de leur traitement.	Unité de Gestion du projet (UGP-MEP)	Au cours de préparation du projet

	Etape	Activité	Acteurs	Délais
3	Vérification et analyse	Catégoriser et affecter la plainte à un responsable technique chargé de son traitement sous la responsabilité la Commission de gestion et suivi des plaintes mise en place.	Unité de Gestion du projet (UGP MEP)	Au cours de préparation du projet
4	Traitement	Recueillir l'information nécessaire pour la résolution de la plainte et proposer des mesures et des actions correctives issues des résultats des recherche pour résoudre efficacement les plaintes.	Unité de Gestion du projet (UGP-MPME)	Au cours de préparation du projet
5	Retour d'information	Informar les plaignants des résultats et des mesures prises pour résoudre la plaine. NOTA : les réponses aux plaignant sont faites avec des informations directes du plaignant par téléphone, par réponse écrite, par courriel ou bien à travers les réseaux sociaux appropriés.	UGP et plaignants	Au cours de la préparation du projet
6	Clôture et archivage	La plainte sera clôturée lorsque les mesures correctives, le cas échéant, auront été mises en place et le plaignant informé. Le projet mettra en place un système d'archivage des plaintes reçues.	Unités de Gestion du projet (UGP-MEP)	Au cours de la préparation du projet
7	Suivi-évaluation	Suivre et évaluer systématiquement l'efficacité du système ainsi que l'efficience des mesures ou des actions prisent pour résoudre la plainte	Unités de Gestion du projet (UGP-MEP)	Au cours de la préparation du projet

8. Suivi et Évaluation

La mise en œuvre du PMPP fera l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif intégré aux rapports environnementaux et sociaux du projet. Les rapports présenteront les activités de consultation, les parties prenantes mobilisées, les préoccupations reçues, les réponses apportées, le fonctionnement du MGP, les mesures spécifiques pour les groupes vulnérables et les ajustements apportés au projet.

Les rapports sur le PMPP comprendront :

- Rapports trimestriels internes sur la mise en œuvre du PMPP et du MGP.
- Rapports semestriels de performance environnementale et sociale transmis à la Banque mondiale.
- Synthèses accessibles au public sur les résultats majeurs, consultations réalisées et mesures prises.
- Restitutions locales dans les zones où des consultations communautaires ou des activités de suivi environnemental auront été réalisées dans le cadre de réunions

organisées avec les autorités administratives et territoriales compétentes et les communautés concernées.

- Atelier national de capitalisation à la clôture du projet.

Chaque UGP assurera le suivi et le rapportage des activités relevant de ses composantes respectives.

Annexes

- **Annexe 1. Modèle de procès-verbal/compte rendu de réunions de consultation**
- **Annexe 2. Exemple de tableau budgétaire de PMPP**
- **Annexe 3. Exemple de tableau : Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports**

D'autres annexes peuvent comprendre :

- Des résumés visuels tels que cartographie des parties prenantes ou diagrammes de parties prenantes
- Un formulaire de dépôt de plainte
- Des cartes de projets (s'il y a lieu)
- **Annexe 1 : Modèle de procès-verbal de consultations**

Partie prenante (groupe ou individu)	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes

- **Annexe 2 : Exemple de tableau budgétaire de PMPP**

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires (USD)	Périodes/années	Coût total (USD)	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes					
Spécialiste social / mobilisation (UGP MEP et SOMELEC)	1	1 500 / mois	18 mois	27 000	Quote-part du temps dédié au PMPP
Frais de déplacement du personnel (missions de terrain)	8	500 / mission	18 mois	4 000	Consultations locales et visites de sites
2. Consultations/réunions participatives de planification ou de prise de décision					
2a. Ex. : réunions de lancement du projet	4	3 000 / atelier	18 mois	12 000	Réunions institutionnelles et PTF
2b. Ex. : organisation de groupes de discussion	6	1 500 / groupe	18 mois	9 000	Consultations risques climatiques et transition juste

3. Campagnes de communication					
3a. Ex. : affiches, dépliants	1	3 000 / forfait	18 mois	3 000	Supports d'information sur les instruments E&S
4. Formations					
Formation E&S pour le personnel des UGP et parties prenantes	2	5 000 / session	18 mois	10 000	Cadre E&S de la BM, normes, ESIRT
Formation sur les violences à caractère sexiste (VBG/EAS/HS)	1	5 000 / session	18 mois	5 000	Code de conduite et sensibilisation
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
Enquête de perception (évaluation du processus de consultation)	1	5 000 / enquête	Fin de phase	5 000	Retour d'expérience sur la préparation
6. Mécanisme de gestion des plaintes					
Formation des points focaux et comités du MGP	2	1 500 / session	18 mois	3 000	Opérationnalisation du MGP
Système d'information du MGP (plateforme numérique)	1	4 000 / forfait	18 mois	4 000	Adaptation de la plateforme existante
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :				82000	

- *Note : Les coûts salariaux peuvent être indicatifs.

Annexe 3. Exemple de tableau : Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports

Questions d'évaluation clés	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs potentiels	Méthodes de collecte de données
Mécanisme de gestion des plaintes. Dans quelle mesure les parties touchées par le projet ont-elles accès à des mécanismes accessibles et ouverts à tous pour évoquer leurs préoccupations	• Les parties touchées par le projet formulent-elles des plaintes et des griefs ? • Avec quelle rapidité et efficacité les plaintes sont-elles réglées ?	• Recours au mécanisme de gestion des plaintes et/ou à des mécanismes de retour d'information • Demandes d'information émanant des organismes compétents • Utilisation de boîtes à suggestions installées dans les	Dossiers de l'organisme d'exécution et d'autres agences concernées

et porter plainte ? L'organisme d'exécution a-t-il répondu à ces plaintes et les a-t-il gérées ?		villages/communautés riveraines du projet • Nombre de plaintes soumises par des travailleurs, ventilées par sexe et par chantier, réglées dans un délai déterminé • Nombre de cas d'EAS/HS signalés dans les zones du projet, qui ont été orientés vers des services de santé, d'aide sociale, d'aide juridique et de sécurité conformément au processus d'orientation en place (s'il y a lieu) • Nombre de plaintes qui sont : i) en instance, ii) en instance depuis plus de 30 jours, iii) tranchées, iv) closes ; et nombre de réponses ayant satisfait les plaignants, durant la période considérée, ventilées par catégorie de plainte, par sexe, par âge et par emplacement du plaignant.	
Incidence de la mobilisation des parties prenantes sur la conception	• Le projet a-t-il suscité un intérêt et reçu du soutien ?	• Participation active des parties prenantes aux activités	Feuilles de présence/procès-verbaux de

et la mise en œuvre des projets. Dans quelle mesure les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles fait la différence dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	- Des ajustements ont-ils été opérés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet sur la base des commentaires reçus ? - Les informations sur les priorités ont-elles été communiquées aux parties concernées tout au long du cycle du projet ?	- Nombre de mesures prises en temps opportun en réponse aux commentaires reçus lors des séances de consultation avec les parties touchées par le projet - Nombre de réunions de consultation et de débats publics où les réactions et recommandations reçues sont prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet - Nombre de séances de consultation ciblées organisées, surtout pour les groupes à risque du fait du projet	consultation des parties prenantes Fiches d'évaluation Enquêtes structurées Publications dans les médias sociaux/traditionnels portant sur les résultats du projet
Efficacité dans la mise en œuvre. Les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles eu une véritable incidence sur la mise en œuvre ?	- Les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu ? Pourquoi ? - L'approche de mobilisation des parties prenantes incluait-elle des actions ventilées par groupe ? Pourquoi ?	- Pourcentage des activités du PMPP mises en œuvre - Principaux obstacles à la participation recensés avec les représentants des parties prenantes - Nombre d'ajustements apportés à l'approche de mobilisation des parties prenantes pour améliorer la portée, l'inclusion et l'efficacité des projets	Stratégie de communication (calendrier des consultations) Discussions de groupe périodiques Réunions en face à face et/ou discussions avec les groupes vulnérables ou leurs représentants

ⁱ Il est particulièrement important de déterminer si les effets du projet peuvent toucher de manière disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de saisir les répercussions d'un projet, et de veiller à ce que la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes soient adaptées de manière à prendre en compte les sensibilités, les préoccupations et les spécificités culturelles de ces groupes ou individus, et à garantir une compréhension totale des activités et des avantages du projet. La vulnérabilité peut être liée à l'origine, au sexe, à l'âge, à l'état de santé, à la précarité économique et à l'insécurité financière d'un individu, à la position désavantageuse qu'il occupe au sein de sa communauté (c'est le cas notamment de minorités ou de groupes marginaux), et à sa dépendance à l'égard d'autres individus ou des ressources naturelles, etc. Le dialogue avec les individus et groupes vulnérables nécessite souvent l'application de mesures spécifiques et l'octroi d'une aide particulière pour faciliter leur participation à la prise de décisions liées au projet, de sorte que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.